

Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 22 Représentés : 2

Le 17 octobre 2023 à 19 h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BREGEON Jean-Michel, Maire.

Étaient présents : Mmes et Mrs BREGEON Jean-Michel, BRAUD Robert, CHIRON Laurent, BOURASSEAU Myriam, LOIZEAU Christophe, BROCHARD Soizic, LOIZEAU Christian, DURET Lydie, LEBRETON Bruno, VITRE Marie-Claire, GANACHEAU Véronique, CORRE Estelle, LE BROZEC Vincent, GUINAUDEAU Isabelle, LEBLANC Gaëtan, MERLET Aurélien, VARLET Julie, DURAND Aurélien, LE ROCH Yannick, ROBIN Carine.

Absents représentés : MAINDRON Angéline représentée par BOURASSEAU Myriam, BONNET Magali représentée par VITRE Marie-Claire.

Absents : POIRIER Véronique, HERAUD Stéphane, RICHARD Maxime, NERRIERE Olivier, RONCIERE Jacques.

Secrétaire de séance : ROBIN Carine.

EMBELLISSEMENT DU PARC POINTE À PITRE – ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX RELATIFS AU LOT 4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21,

Vu les articles R. 2123-1, R. 2131-12 et L. 2123-1 du Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2021/11/08 du Conseil Municipal du 2 novembre 2021, approuvant le programme et autorisant Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence pour le choix du maître d'œuvre,

Vu la délibération n° 2022/06/04 du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2022, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre et autorisant Monsieur le Maire à signer le marché,

Vu la délibération n° 2022/11/01 du Conseil Municipal du 8 novembre 2022, validant l'APD et l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 630 000,00 € HT et autorisant Monsieur le Maire à lancer la consultation pour les marchés de travaux,

Vu la délibération n° 2023/06/01 du Conseil Municipal du 6 juin 2023, attribuant les marchés de travaux et déclarant sans suite la procédure de consultation relative aux lots 4, 6, 7, 8 et 9,

Vu la délibération n° 2023/09/05 du Conseil Municipal du 5 septembre 2023, attribuant les marchés de travaux et déclarant sans suite la procédure de consultation relative aux lots 4, 8 et 9,

Vu le tableau d'enregistrement des offres,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Monsieur le Maire rappelle que s'agissant du projet d'embellissement du Parc de Pointe à Pitre, une première procédure adaptée a été lancée pour l'attribution des marchés de travaux.

Suite à l'ouverture des plis et l'analyse des offres, le Conseil Municipal du 6 juin 2023, a attribué les marchés de travaux et déclaré sans suite la procédure de consultation relative aux lots 4, 6, 7, 8 et 9 pour cause d'infructuosité en raison d'une absence d'offre remise et décidé de relancer une consultation pour leur attribution. Par ailleurs, il a été proposé de redéfinir les besoins des lots 04, 06 et 07.

Une deuxième procédure adaptée a ainsi été lancée. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au Ouest France Vendée du 14 juin 2023 ainsi que sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr>, avec une date limite de remise des plis fixée au 5 juillet 2023, à 12h00. Le dossier de consultation a également été mis en ligne sur cette même plateforme.

Suite à l'analyse des offres, l'entreprise ayant déposé l'offre économiquement la plus avantageuse est la suivante :

- **Lot 04** « Charpente Métallique / Couverture / Bardage / Serrurerie / Plafonds » : **l'entreprise GUYONNET** pour un montant **HT de 133 022,00 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

DECIDE, d'attribuer le marché à l'entreprise suivante :

- **Lot 04** « Charpente Métallique / Couverture / Bardage / Serrurerie / Plafonds » : **l'entreprise GUYONNET** pour un montant **HT de 133 022,00 €**.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants et toutes les pièces s'y rapportant.

PRECISE que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget principal.